

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Tours - Licence - Droit

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Tours - Licence - Droit	Jury par défaut	Tous les candidats	600	3495	2269	3067	18	50

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Attendus locaux

Nous invitons les candidats à mûrir leur projet professionnel avant de se lancer dans les études de droit, qui sont longues et exigeantes. Il faut insister ici sur le fait que les candidats disposant d'un baccalauréat professionnel ou technologique rencontrent chaque année des difficultés sérieuses lors de leur arrivée en première année de Licence de droit. Ces candidats sont invités à d'autant plus réfléchir à leur projet de formation.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

[La licence de Droit](#) permet :

- d'acquérir un socle de savoirs fondamentaux en droit public et en droit privé ;
- de suivre une formation pluridisciplinaire avec un module d'ouverture au choix (gestion, économie, géographie, sciences politiques ou Major Contemporary Issues) ;
- de se spécialiser : la troisième année comprend 3 parcours (droit public, droit privé et sciences politiques) ;
- de s'initier à un raisonnement et à une méthode d'analyse des textes juridiques ;
- de se préparer aux concours de la fonction publique.

Compétences acquises:

- Comprendre les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et l'articulation des règles entre différents systèmes juridiques ;
- Analyser un texte législatif ou réglementaire et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle du juge ;
- Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs salariés ou de leurs agents dans leur contexte politique, économique et social ;
- Mobiliser les règles comptables, financières et fiscales applicables aux contribuables, aux entreprises, et à l'Administration ;
- Identifier les modes de règlement des conflits et les règles de procédure applicables à un litige donné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux s'est d'abord réunie afin de définir les critères de classement des candidats, qui sont les mêmes que l'année dernière. Un classement est ensuite généré sur la plateforme : une note est attribuée à chaque candidat en fonction de ces critères pré-établis (voir le tableau synoptique). La commission d'examen des vœux peut le cas échéant intervenir sur ces notes en fonction du dossier scolaire du candidat. Il en va notamment ainsi lorsque certaines notes exigées par les critères de classement ne sont pas disponibles (reprise d'études etc.).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Le classement opéré par la commission d'examen des vœux a une valeur principalement indicative et n'a pas vocation à empêcher quelconque candidat de s'inscrire en première année de Licence de droit. D'une manière plus générale, nous invitons les candidats à mûrir leur projet professionnel avant de se lancer dans les études de droit, qui sont longues et exigeantes. Il faut enfin insister ici sur le fait que les candidats disposant d'un baccalauréat professionnel ou technologique rencontrent chaque année des difficultés sérieuses lors de leur arrivée en première année de Licence de droit. Ces candidats sont invités à d'autant plus réfléchir à leur projet.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	La note finale attribuée au candidat correspond à la moyenne des notes obtenues aux épreuves anticipées de français (s'il y a lieu), des notes obtenues en première et en terminale et des notes obtenues aux Épreuves De Spécialité de terminale (EDS). Une pondération est ensuite effectuée sur cette note en fonction des types de baccalauréat (général, professionnel, technologique). Cette pondération vise à indiquer aux candidats qui ne disposeraient pas de certains prérequis qu'il leur faudra redoubler d'efforts s'ils souhaitent réussir leurs études de droit.		Moyenne des notes de première et de terminale, des épreuves anticipées de français et des notes obtenues aux Epreuves De Spécialité (EDS) du baccalauréat.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Les appréciations apportées par les professeurs principaux et les chefs d'établissement dans la "fiche avenir" ne sont qu'indicatives et complémentaires dans le classement opéré. Le coefficient attribué à cet élément est en effet très faible. Cette donnée peut également être utilisée de manière très exceptionnelle en cas d'égalité arithmétique entre les candidats.		Fiche Avenir	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou	Aucun critère défini pour ce champ			

extra-scolaires	d'évaluation			
-----------------	--------------	--	--	--

Signature :

Arnaud GIACOMETTI,
Président de l'établissement Université de Tours